



3 0 OCT 2015

الإدارة العامة للمراسم والتفويض العمومي

D.G.E.L.F

DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉTUDES
ET DE LA LÉGISLATION FISCALES

26413

Le Ministre des finances

A

موقع الويب :
Site web

www.impots.finances.gov.tn

الفاكس
Fax

71.790 550

الهاتف
Tél

71.784 700 / 71.790 504

العنوان :
15 نهج عبد الرحمن الجزيري 1002 تونس

Adresse : 15 rue Abderhmane Eljaziri 1002 Tunis

رشد

Objet : Suspension de la taxe sur la valeur ajoutée exigible sur des achats financés par un don.

Référence : Votre lettre en date du 05 octobre 2015.
Ma lettre n°2003 en date du 23 octobre 2015.
Votre lettre en date du 27 octobre 2015.

Madame,

Par lettres citées en référence, vous avez bien voulu préciser que le projet « Renforcement des autorités locales et des OSC pour l'implémentation des politiques publiques municipales » en Tunisie mis en œuvre par l'Association [redacted] comme étant le bénéficiaire et le Comité Européen pour la Formation et l'Agriculture comme étant « coordinateur » et d'autres partenaires (sociétés [redacted]) est financé par un don de [redacted].

A cet effet, vous avez demandé à bénéficier de la suspension de la taxe sur la valeur ajoutée pour les achats effectués dans le cadre dudit projet.

En réponse, j'ai l'honneur de vous rappeler que la suspension de la TVA concerne les acquisitions réalisées par l'Etat, les collectivités publiques locales, les établissements publics et les associations créées conformément à la législation en vigueur et financées par un don dans le cadre de la coopération internationale.

Sur la base de ce qui précède, les acquisitions réalisées par [redacted] ne bénéficient pas de la suspension de la TVA.

Toutefois les acquisitions réalisées par [redacted] en sa qualité de coordinateur du projet peuvent bénéficier de la suspension de la TVA et ce à condition de mentionner dans les factures "Pour le compte de l'Association [redacted]".

La suspension de la TVA susvisée est accordée, pour les achats locaux, au vu d'une attestation délivrée par le bureau de contrôle des impôts competent .

Veillez agréer, Madame, l'assurance de ma parfaite considération.

**Pour le Ministre des Finances
et par Délégation**

Le Directeur Général des Etudes
et de la Législation Fiscales

Signé : Hbiba JRAD LOUATI